

TOTAL

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

au 30 septembre 2014

(non audité, données 2013 converties de l'euro au dollar)

1) Principes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 septembre 2014 de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont présentés en dollar américain et ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Afin de rendre plus lisibles les informations financières du Groupe et de mieux refléter la performance de ses activités, principalement réalisées en dollars, TOTAL a changé à compter du 1^{er} janvier 2014 la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar. Les comptes sociaux de la société-mère du Groupe restent établis en euro. Le dividende versé demeure fixé en euro.

Suite à ce changement de méthode comptable, les états financiers consolidés comparatifs sont présentés en dollars.

Les écarts de conversion de consolidation ont été remis à zéro au 1^{er} janvier 2004, date de la transition aux normes IFRS. Les écarts de conversion de consolidation cumulés sont présentés comme si le Groupe avait utilisé le dollar comme monnaie de présentation de ses états financiers consolidés depuis cette date.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 septembre 2014 ne diffèrent pas significativement de ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013, établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Les nouveaux textes ou amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014 ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2014 à l'exception de l'interprétation IFRIC 21 :

- En mai 2013 l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ». Cette interprétation est applicable de manière rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2014. Le texte indique que le fait générateur de la dette est l'évènement déclencheur tel que prévu dans le texte de loi. Les états financiers consolidés comparatifs ont été retraités.

L'impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011 est de +46 millions de dollars. L'impact sur les comptes de résultat des exercices 2011 et 2012 est non significatif. Le résultat net part du Groupe de l'exercice 2013 est augmenté de 24 millions de dollars (1^{er} trimestre -83 millions de dollars, 2^{ème} trimestre +48 millions de dollars, 3^{ème} trimestre +37 millions de dollars, 4^{ème} trimestre +22 millions de dollars).

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction générale du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et les provisions pour risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Ces estimations et hypothèses sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction générale du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : fidélité, pertinence et importance relative.

2) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

➤ Amont

- TOTAL a finalisé en mars 2014 la cession à Sonangol E&P de ses intérêts dans le bloc 15/06 en Angola.
- TOTAL a finalisé en mars 2014 l'acquisition auprès d'InterOil Corporation d'une participation de 40,1 % (avant entrée possible de l'Etat) dans le bloc PRL 15 contenant le champ de gaz d'Elk-Antelope en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour un montant de 405 millions de dollars. Le paiement a été effectué le 2 avril 2014.
- Le 27 février 2014, TOTAL a introduit en bourse Gaztransport et Technigaz S.A. (GTT), société d'ingénierie spécialisée dans la conception de membranes cryogéniques pour le transport et le stockage de GNL. Avec la cotation sur Euronext Paris, TOTAL a réduit sa participation au capital de la société, passant de 30,0% du capital à 10,4%. L'introduction en bourse s'est faite au prix de 46 euros par action, valorisant le capital de la société (à 100%) à 1,7 milliards d'euros. Cette cession a généré une plus-value après impôt de 599 millions de dollars.
- TOTAL a finalisé au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2014 l'acquisition de 1,28% supplémentaires du capital de Novatek pour un montant de 434 millions de dollars, ce qui porte la participation de TOTAL dans Novatek à 18,24% au 30 septembre 2014. Depuis le 18 juillet 2014, le Groupe n'a pas acquis d'intérêts additionnels dans le capital de Novatek.
- TOTAL a finalisé en août 2014 la cession de sa participation de 10 % dans le champ Shah Deniz et dans le pipeline du Caucase du Sud à TPAO, société nationale turque d'exploration et de production pour un montant de 1 513 millions de dollars. Cette cession a généré une plus-value après impôt de 580 millions de dollars.

3) Éléments d'ajustement

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne. Elle reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL qui est revue par le principal décideur opérationnel du Groupe, à savoir le Comité exécutif.

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction générale de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de *trading* soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de *trading* en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de *trading*, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

		Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
(en millions de dollars)						
3^{ème} trimestre 2014	Effet de stock	-	(497)	(66)	-	(563)
	Effet des variations de juste valeur	17	-	-	-	17
	Charges de restructuration	-	-	-	-	-
	Dépréciations exceptionnelles	(110)	(12)	-	-	(122)
	Autres éléments	(79)	(15)	-	-	(94)
Total		(172)	(524)	(66)	-	(762)
3^{ème} trimestre 2013	Effet de stock	-	(153)	93	-	(60)
	Effet des variations de juste valeur	(12)	-	-	-	(12)
	Charges de restructuration	-	-	-	-	-
	Dépréciations exceptionnelles	(855)	(7)	-	-	(862)
	Autres éléments	(113)	-	(39)	-	(152)
Total		(980)	(160)	54	-	(1 086)
9 mois 2014	Effet de stock	-	(538)	(89)	-	(627)
	Effet des variations de juste valeur	7	-	-	-	7
	Charges de restructuration	-	-	-	-	-
	Dépréciations exceptionnelles	(110)	(52)	-	-	(162)
	Autres éléments	(194)	(15)	(22)	-	(231)
Total		(297)	(605)	(111)	-	(1 013)
9 mois 2013	Effet de stock	-	(896)	(42)	-	(938)
	Effet des variations de juste valeur	(51)	-	-	-	(51)
	Charges de restructuration	-	(2)	-	-	(2)
	Dépréciations exceptionnelles	(855)	(12)	-	-	(867)
	Autres éléments	(113)	(49)	(39)	-	(201)
Total		(1 019)	(959)	(81)	-	(2 059)

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
(en millions de dollars)					
3^{ème} trimestre 2014					
Effet de stock	-	(370)	(33)	-	(403)
Effet des variations de juste valeur	14	-	-	-	14
Charges de restructuration	-	(7)	-	-	(7)
Dépréciations exceptionnelles	(110)	(12)	(65)	-	(187)
Plus (moins) valeurs de cession	580	-	-	-	580
Autres éléments	(79)	(13)	-	-	(92)
Total	405	(402)	(98)	-	(95)
3^{ème} trimestre 2013					
Effet de stock	-	(84)	52	-	(32)
Effet des variations de juste valeur	(9)	-	-	-	(9)
Charges de restructuration	-	(12)	(9)	-	(21)
Dépréciations exceptionnelles	(581)	(7)	-	-	(588)
Plus (moins) valeurs de cession	1 157	-	-	-	1 157
Autres éléments	(113)	(275)	14	(79)	(453)
Total	454	(378)	57	(79)	54
9 mois 2014					
Effet de stock	-	(404)	(56)	-	(460)
Effet des variations de juste valeur	6	-	-	-	6
Charges de restructuration	-	(8)	(4)	-	(12)
Dépréciations exceptionnelles	(460)	(88)	(65)	-	(613)
Plus (moins) valeurs de cession	1 179	-	-	-	1 179
Autres éléments	(194)	(23)	(17)	-	(234)
Total	531	(523)	(142)	-	(134)
9 mois 2013					
Effet de stock	-	(590)	(35)	-	(625)
Effet des variations de juste valeur	(39)	-	-	-	(39)
Charges de restructuration	-	(32)	(22)	-	(54)
Dépréciations exceptionnelles	(581)	(11)	-	-	(592)
Plus (moins) valeurs de cession	(58)	(59)	-	-	(117)
Autres éléments	(113)	(308)	14	(79)	(486)
Total	(791)	(1 000)	(43)	(79)	(1 913)

Des études approfondies ont confirmé un schéma technique permettant de développer le champ de Shtokman, mais pour un coût trop élevé qui ne donnait pas une rentabilité acceptable. Le Groupe reste en contact avec Gazprom pour étudier d'autres schémas techniques qui améliorent l'économie et pour définir une éventuelle participation future au développement du champ. Dans l'attente, le Groupe a décidé de déprécier l'investissement réalisé dans ce projet pour un montant de 350 millions de dollars comptabilisé au 1er trimestre 2014.

4) Capitaux propres

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 30 septembre 2014, TOTAL S.A. détenait 9 030 345 de ses propres actions, soit 0,38% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 8 946 930 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 83 415 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 30 septembre 2014, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,21% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval), détenues indirectement à 100% par TOTAL S.A.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

L'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,38 euros par action au titre de l'exercice 2013. Compte tenu du paiement des trois acomptes sur dividende de 0,59 euro par action mis en paiement les 27 septembre 2013, 19 décembre 2013 et 27 mars 2014, le solde du dividende, soit 0,61 euro par action, a été mis en paiement le 5 juin 2014.

Le Conseil d'administration du 29 avril 2014 a décidé de fixer à 0,61 euro par action le montant du premier acompte trimestriel sur le dividende au titre de l'exercice 2014. Cet acompte a été détaché de l'action le 23 septembre 2014 et mis en paiement en numéraire le 26 septembre 2014.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 29 juillet 2014 a décidé de fixer à 0,61 euro par action le montant du deuxième acompte trimestriel sur le dividende au titre de l'exercice 2014. Cet acompte sera détaché de l'action le 15 décembre 2014 et mis en paiement en numéraire le 17 décembre 2014.

En outre, le Conseil d'administration du 28 octobre 2014 a décidé de fixer à 0,61 euro par action le montant du troisième acompte trimestriel sur le dividende au titre de l'exercice 2014. Cet acompte sera détaché de l'action le 23 mars 2015 et mis en paiement en numéraire le 25 mars 2015.

Résultat net par action en euro

Le résultat net par action en euro, obtenu à partir du résultat net par action en dollars américains converti en utilisant le taux de change euro / dollar américain moyen de la période, s'élève à 1,15 euro par action au 3^{ème} trimestre 2014 (1,00 euro par action au 2^{ème} trimestre 2014 et 1,22 euro par action au 3^{ème} trimestre 2013). Le résultat net dilué par action en euro calculé en utilisant la même méthode s'élève à 1,15 euro par action au 3^{ème} trimestre 2014 (0,99 euro par action au 2^{ème} trimestre 2014 et 1,22 euro par action au 3^{ème} trimestre 2013).

Autres éléments du Résultat Global

Les autres éléments du résultat global sont détaillés dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	9 mois 2014	9 mois 2013
Pertes et gains actuariels	(1 625)	19
Effet d'impôt	569	(3)
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(6 477)	1 645
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(7 533)	1 661
Écart de conversion de consolidation	3 265	(1 157)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	3 301	(1 199)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	36	(42)
Actifs financiers disponibles à la vente	(24)	8
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(33)	8
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(9)	-
Couverture de flux futurs	109	133
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(105)	170
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(214)	37
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(296)	(607)
Autres éléments	-	(15)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	-	(15)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	-	-
Effet d'impôt	(28)	(50)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	3 026	(1 688)
Total autres éléments du résultat global	(4 507)	(27)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	9 mois 2014			9 mois 2013		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Pertes et gains actuariels	(1 625)	569	(1 056)	19	(3)	16
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	(6 477)	-	(6 477)	1 645	-	1 645
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(8 102)	569	(7 533)	1 664	(3)	1 661
Écart de conversion de consolidation	3 265	-	3 265	(1 157)	-	(1 157)
Actifs financiers disponibles à la vente	(24)	10	(14)	8	(1)	7
Couverture de flux futurs	109	(38)	71	133	(49)	84
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(296)	-	(296)	(607)	-	(607)
Autres éléments	-	-	-	(15)	-	(15)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	3 054	(28)	3 026	(1 638)	(50)	(1 688)
Total autres éléments du résultat global	(5 048)	541	(4 507)	26	(53)	(27)

5) Emprunts et dettes financières

Le Groupe a procédé à des émissions d'emprunts obligataires par l'intermédiaire de ses filiales Total Capital International et Total Capital Canada au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2014 :

- Emprunt 1,000% 2014-2017 (500 millions d'USD)
- Emprunt 2,125% 2014-2019 (750 millions d'USD)
- Emprunt 3,750% 2014-2024 (1 250 millions d'USD)
- Emprunt 4,125% 2014-2019 (150 millions d'AUD)
- Emprunt US Libor 3 mois + 38 bp 2014-2019 (200 millions d'USD)
- Emprunt 3,000% 2014-2044 (100 millions d'EUR)
- Emprunt 2,500% 2014-2026 (850 millions d'EUR)
- Emprunt 2,500% 2014-2026 (250 millions d'EUR)
- Emprunt 2,100% 2014-2019 (1 000 millions d'USD)
- Emprunt US Libor 3 mois + 35 bp 2014-2019 (250 millions d'USD)
- Emprunt 2,750% 2014-2021 (1 000 millions d'USD)
- Emprunt 3,750% 2014-2019 (100 millions d'AUD)
- Emprunt 5,000% 2014-2019 (100 millions de NZD)
- Emprunt GBP Libor 3 mois + 30 bp 2014-2019 (275 millions de GBP)
- Emprunt 1,000% 2014-2024 (800 millions de CHF)
- Emprunt 5,000% 2014-2020 (100 millions de NZD)
- Emprunt 2,125% 2014-2020 (100 millions de CAD)
- Emprunt 1,125% 2014-2022 (1 000 millions d'EUR)
- Emprunt 2,125% 2014-2029 (1 500 millions d'EUR)
- Emprunt 3,750% 2014-2020 (100 millions d'AUD)

Le Groupe a effectué des remboursements d'emprunts obligataires au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2014 :

- Emprunt 1,625% 2011-2014 (750 millions d'USD)
- Emprunt US Libor 3 mois + 38 bp 2011-2014 (750 millions d'USD)
- Emprunt 5,750% 2011-2014 (100 millions d'AUD)
- Emprunt 3,500% 2009-2014 (1 000 millions d'EUR)
- Emprunt 3,240% 2009-2014 (396 millions d'HKD)
- Emprunt 3,500% 2009-2014 (150 millions d'EUR)
- Emprunt 1,723% 2007-2014 (8 000 millions de JPY)
- Emprunt 5,750% 2010-2014 (150 millions d'AUD)

- Emprunt 2,500% 2010-2014 (150 millions de CAD)
- Emprunt 4,750% 2010-2014 (100 millions de NZD)

Dans le cadre de sa gestion active de trésorerie, le Groupe peut augmenter temporairement ses financements à court terme notamment sous forme de billets de trésorerie et de *commercial papers*. Les variations des dettes financières courantes, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants qui peuvent en résulter dans les états financiers trimestriels ne sont pas nécessairement représentatives d'une situation durable.

6) Parties liées

Les parties liées sont constituées principalement des sociétés mises en équivalence et des sociétés non consolidées. Il n'y a pas eu d'évolution significative des transactions avec les parties liées au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2014.

7) Autres risques et engagements

A la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

Les principaux litiges en matière de concurrence auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées sont décrits ci-après.

Dans le secteur Raffinage-Chimie

Dans le cadre de la scission d'Arkema¹ intervenue en 2006, TOTAL S.A. et certaines sociétés du Groupe ont consenti, pendant une durée de dix ans, une garantie couvrant les éventuelles conséquences pécuniaires des procédures en matière d'entente anticoncurrentielle dont Arkema pourrait faire l'objet pour des faits antérieurs à la scission. Au 31 décembre 2013, toutes les procédures civiles ou engagées par les autorités de concurrence couvertes par la garantie ont été définitivement réglées tant en Europe qu'aux États-Unis. Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut être exclu que d'autres procédures concernant Arkema puissent être mises en œuvre pour des faits antérieurs à la scission.

Dans le secteur Marketing & Services

- Dans le cadre du recours engagé contre la décision de la juridiction européenne ayant condamné en 2008 Total Marketing Services pour des pratiques se rapportant à une ligne de produits du secteur Marketing & Services à une amende de 128,2 millions d'euros intégralement acquittée et pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable en tant que société mère, la juridiction communautaire compétente a décidé dans un arrêt rendu au troisième trimestre 2013 de réduire l'amende infligée à Total Marketing Services à 125,5 millions d'euros, sans modifier la responsabilité de TOTAL S.A. en tant que maison mère. Des recours en cassation ont été engagés sur cette décision.
- Aux Pays-Bas, une procédure en indemnisation a été engagée contre TOTAL S.A., Total Marketing Services et d'autres groupes de sociétés, par des tiers à la suite de pratiques précédemment sanctionnées par la Commission européenne. À ce stade, les demandeurs n'ont pas communiqué le quantum de leur demande.
- Enfin, en Italie, en 2013, une procédure civile a été engagée à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale Total Aviazione Italia Srl devant les juridictions civiles compétentes. Le demandeur allègue à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale, ainsi qu'à l'encontre de différentes sociétés tierces, un préjudice qu'il estime à près de 908 millions d'euros. Cette procédure fait suite à des pratiques qui ont été sanctionnées par l'autorité de concurrence italienne en 2006. L'existence comme l'évaluation des préjudices allégués dans cette procédure qui comporte une pluralité de défendeurs, sont fermement contestées.

Quelle que soit l'évolution des procédures décrites ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait avoir d'impact significatif, ni sur sa situation financière, ni sur ses résultats consolidés.

¹ Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis le 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) résidait alors dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de nitrate d'ammonium déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a provoqué la mort de trente et une personnes, dont vingt et une travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié. Le site a été remis en état.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et à sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la remise en état du site et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre de l'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

Après avoir présenté plusieurs hypothèses, les experts judiciaires ont, dans leur rapport final déposé le 11 mai 2006 abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006 ; Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le Tribunal correctionnel de Toulouse. Fin 2008, TOTAL S.A. et M. Thierry Desmarest, son Président-directeur général au moment des faits, ont fait l'objet d'une citation directe par une association de victimes.

Le 19 novembre 2009, le Tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe de l'ancien directeur de l'usine, ainsi que de Grande Paroisse, en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Par ailleurs, le Tribunal a déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse, le Tribunal a déclaré Grande Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le Parquet, suivi en cela par des parties civiles, a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Toulouse. Grande Paroisse, afin de préserver ses droits, a également formé appel incident sur les dispositions civiles.

Par arrêt du 24 septembre 2012, la Cour d'appel de Toulouse a confirmé le jugement du Tribunal qui avait déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest. Certaines parties civiles ont fait une déclaration de pourvoi contre ces dispositions de l'arrêt.

La Cour d'appel de Toulouse a néanmoins considéré que l'explosion était due à un accident chimique tel que décrit par les experts judiciaires. Elle a en conséquence condamné Grande Paroisse et l'ancien directeur de l'usine à des sanctions pénales. Ces derniers ont décidé de se pourvoir en cassation ce qui a pour effet de suspendre l'exécution des peines.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,3 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Une provision d'un montant de 11,3 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 30 septembre 2014.

Blue Rapid et Comité olympique russe - Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le Tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison de la prétendue non-exécution par une ex-filiale d'Elf Aquitaine d'un contrat portant sur un projet d'Exploration-Production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine, considérant que ces demandes étaient dénuées de tout fondement, s'est opposée à celles-ci. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont relevé appel de ce jugement. Par arrêt en date du 30 juin 2011, la Cour d'appel de Paris a déclaré Blue Rapid et le Comité olympique russe irrecevables en leur action à l'encontre d'Elf Aquitaine, au motif notamment de la caducité dudit contrat. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont formé un pourvoi contre la décision de la cour d'appel devant la Cour de cassation.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce contrat d'Exploration-Production, une société russe, dont il a déjà été jugé qu'elle n'était pas celle partie au contrat, et deux régions de la Fédération de Russie, qui n'y étaient pas davantage parties, ont lancé une procédure d'arbitrage contre cette ex-filiale d'Elf Aquitaine, liquidée en 2005, en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant allégué est de 22,4 milliards de dollars. Pour les mêmes raisons que celles déjà opposées avec succès par Elf Aquitaine à Blue Rapid et au Comité olympique russe, le Groupe considère que cette action est dénuée de tout fondement, tant en fait qu'en droit. Le Groupe a déposé plainte pour dénoncer les agissements frauduleux dont il s'estime victime en l'espèce et a parallèlement engagé, et se réserve d'engager, toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

Iran

En 2003, la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) suivie par le Département de Justice américain (DoJ) ont lancé une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL. Cette enquête portait sur un accord conclu par la Société avec des consultants au sujet de champs d'hydrocarbures en Iran et tendait à vérifier si des paiements effectués en vertu de cet accord auraient bénéficié à des officiels iraniens en méconnaissant la loi anticorruption américaine (le « FCPA ») et les obligations comptables de la Société.

Fin mai 2013, après plusieurs années de discussions, TOTAL a conclu des transactions avec les autorités américaines (un *Deferred Prosecution Agreement* avec le DoJ et un *Cease and Desist Order* avec la SEC) qui mettent un terme à cette enquête. Ces accords ont été conclus sans reconnaissance de culpabilité et en contrepartie du respect par TOTAL d'un certain nombre d'obligations, dont le paiement d'une amende (245,2 millions de dollars) et d'une compensation civile (153 millions de dollars) qui est intervenu au cours du deuxième trimestre 2013. La provision de 398,2 millions de dollars qui avait été initialement comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2012, a été intégralement reprise. Aux termes de ces accords, TOTAL a également accepté la nomination d'un *monitor* français indépendant qui est chargé de passer en revue le programme de conformité mis en œuvre au sein du Groupe et le cas échéant de préconiser des améliorations.

Dans cette même affaire, TOTAL et son ancien Président-directeur général aujourd'hui disparu qui était à l'époque des faits Directeur Moyen-Orient, ont été mis en examen suite à une instruction lancée en France en 2006 et dans laquelle le Parquet a requis, fin mai 2013, leur renvoi. Le Parquet a réitéré sa position en juin 2014. Par ordonnance notifiée en octobre 2014, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel.

La Société considère que la résolution de ces affaires ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe ou de conséquence sur ses projets futurs.

Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet. En 2009, le Parquet a requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe ainsi que pour l'ancien Président-directeur général de TOTAL aujourd'hui disparu qui était à l'époque Directeur Général Exploration & Production du Groupe.

Début 2010, malgré l'avis du Parquet, un nouveau juge d'instruction a décidé de mettre en examen TOTAL S.A. pour corruption ainsi que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette mise en examen intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier.

En octobre 2010, le Parquet a de nouveau requis un non-lieu pour TOTAL S.A. ainsi que pour l'ensemble des anciens salariés du Groupe et l'ancien Président-directeur général de TOTAL. Néanmoins, par ordonnance notifiée début août 2011, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel qui, par jugement du 8 juillet 2013, a prononcé la relaxe de TOTAL S.A. ainsi que celle de son ancien Président-directeur général et de chacun des anciens salariés des sociétés du Groupe, jugeant qu'aucun des délits pour lesquels ils étaient poursuivis n'était constitué. Le 18 juillet 2013, le Parquet a fait appel d'une partie des dispositions du jugement relaxant TOTAL S.A. et certains anciens salariés du Groupe. Le jugement de relaxe de l'ancien Président-directeur général de TOTAL S.A. prononcé le 8 juillet 2013 était devenu définitif, le Parquet n'ayant pas fait appel des dispositions de la décision le concernant. Le procès en appel devrait s'ouvrir en octobre 2015.

Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le procureur de la République du tribunal de Potenza, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations relatives à certains appels d'offres qu'elle avait lancés pour la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier.

Au premier semestre 2010, l'enquête pénale a été clôturée.

En mai 2012, le Juge de l'audience préliminaire a rendu une décision aux fins de non-lieu partiel au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe et de renvoi partiel devant le Tribunal correctionnel pour un nombre réduit de charges. Le procès s'est ouvert en septembre 2012.

Rivunion

Le 9 juillet 2012, le tribunal fédéral suisse a rendu à l'encontre de la société Rivunion, filiale à 100 % d'Elf Aquitaine, une décision confirmant un redressement fiscal d'un montant de 171 millions de francs suisses (hors intérêts de retard). Selon le Tribunal, Rivunion est condamnée en sa qualité d'agent collecteur d'une retenue à la source (« impôt anticipé ») due par les bénéficiaires des prestations taxées. Rivunion, en liquidation depuis le 13 mars 2002, n'étant pas en mesure d'obtenir la restitution de cette retenue à la source et ne pouvant faire face à ses obligations, a fait l'objet d'une procédure collective le 1^{er} novembre 2012. Le 29 août 2013, l'administration fédérale fiscale suisse a déclaré la somme de 284 millions de francs suisses au passif de la procédure collective de Rivunion, incluant 171 millions de francs suisses en principal, ainsi que les intérêts de retard.

Total Gabon

Le 14 février 2014, Total Gabon a reçu un avis de redressement fiscal du Ministère de l'Économie et de la Prospective de la République Gabonaise assorti d'un avis de mise en recouvrement partiel à la suite du contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet au titre des années 2008 à 2010. Le montant mentionné dans l'avis de redressement fiscal est de 805 millions de dollars. La procédure de mise en recouvrement partiel a été suspendue le 5 mars 2014 faisant suite au recours que Total Gabon a engagé auprès de l'Administration Fiscale. Total Gabon conteste les chefs de redressements et les montants associés. Les discussions avec les autorités compétentes se poursuivent.

Kashagan

Au Kazakhstan, la production du champ de Kashagan dans lequel TOTAL détient une participation de 16,81% a démarré le 11 septembre 2013. Néanmoins, suite à la détection d'une fuite de gaz sur le pipe d'export, la production a dû être arrêtée le 24 septembre 2013. Elle a repris mais après détection d'une nouvelle fuite de gaz, elle a été de nouveau arrêtée peu après. Des tests de pressurisation ont été réalisés dans le respect des règles de sécurité et ont mis en évidence un certain nombre de fissures/fuites potentielles. La production du champ de Kashagan a donc été arrêtée et des études techniques plus approfondies ont été lancées.

Après l'identification d'un nombre significatif d'anomalies sur les lignes export huile et gaz, il a été décidé de remplacer les deux pipes et un plan d'actions des travaux à réaliser est en cours de finalisation. Les travaux seront réalisés selon les plus hauts standards internationaux et dans le strict respect des règles HSE afin de maîtriser, de limiter et remédier à tous les problèmes liés au redémarrage de la production.

Par ailleurs, le Département de l'Environnement de la Région d'Atyrau (« ARED ») a engagé à l'encontre du consortium en charge du développement du champ de Kashagan une procédure alléguant le non-respect de la réglementation environnementale concernant des émissions de gaz (*flaring*). Le 7 mars 2014, une demande d'indemnisation au titre de dommages causés à l'environnement a été formulée par l'AREC pour un montant d'environ 737 millions de dollars (KZT 134 milliards) soit en quote-part pour TOTAL, environ 124 millions de dollars (KZT 22,5 milliards). Le consortium du projet Kashagan conteste ces allégations. Dans le cadre de cette procédure, une amende administrative de 54 millions de dollars d'indemnisation, soit en quote-part pour TOTAL 9 millions de dollars, a été notifiée et payée sous toutes réserves par le consortium.

Russie

Depuis juillet 2014, les Etats-Unis, l'Union européenne et d'autres pays ont adopté des sanctions économiques à l'encontre de certaines entités russes en raison de la situation en Ukraine.

En particulier, le Département du Trésor américain (US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control ou OFAC) a adopté des sanctions économiques visant différentes entités russes du secteur financier et du secteur de l'énergie, dont OAO Novatek (société de droit russe cotée au Moscow Interbank Currency Exchange et au London Stock Exchange) et les entités dans lesquelles Novatek détient une participation d'au moins 50% du capital. Ces sanctions interdisent aux ressortissants américains (« U.S. persons ») de participer à des opérations de financement d'une nouvelle dette à long terme (d'une durée supérieure à 90 jours) des entités russes visées par les sanctions. L'utilisation du dollar US est par conséquent interdite pour ce type de financement.

Le financement de Yamal LNG est de ce fait en train d'être adapté à cette nouvelle situation et des études sont en cours avec les partenaires du projet pour trouver un mode de financement adéquat compte tenu du régime de sanctions. En parallèle, le projet se développe de façon satisfaisante.

Le Groupe poursuit également l'examen des impacts possibles des différentes sanctions économiques adoptées par les Etats-Unis et l'Union européenne sur l'ensemble de ses activités en Russie. Dans ce cadre, le Groupe a déposé les demandes d'autorisations requises par les mesures restrictives européennes visant la vente, la fourniture, le transfert ou l'exportation de certaines technologies, ainsi que l'assistance technique, les services de courtage, le financement et l'assistance financière relatifs à ces technologies.

Au 30 septembre 2014, le Groupe détient à travers sa filiale TOTAL E&P Arctic Russia, une participation de 18,24% dans le capital de Novatek. Novatek détient 60% de OAO Yamal LNG aux côtés de TOTAL (20%) et de CNODC (20%), filiale de CNPC. Novatek détient également une participation de 51% dans le capital de ZOA Terneftegas qui détient la licence de développement et de production du champ de Termokartstovoye, aux côtés de TOTAL (49%). Depuis le 18 juillet 2014, le Groupe n'a pas acquis d'intérêts additionnels dans le capital de Novatek.

Djibouti

A la suite de la confirmation de leur condamnation en dernier ressort pour des faits concernant une pollution survenue dans le port de Djibouti en 1997, Total Djibouti SA et Total Marketing Djibouti SA ont chacune reçu, en septembre 2014, un commandement de payer 53,8 millions d'euros à la République de Djibouti. Ce montant a été contesté par les deux sociétés qui, ne pouvant faire face à ce passif, ont, conformément à la réglementation locale, été conduites à déposer au greffe le 7 octobre 2014 une déclaration de cessation des paiements accompagnée, en ce qui concerne TOTAL Djibouti SA, d'un plan de redressement.

Total Djibouti SA, filiale indirectement détenue à 100% par TOTAL S.A., détient intégralement le capital de Total Marketing Djibouti SA.

8) Informations par secteur d'activité

9 mois 2014 (en millions de dollars)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	18 069	83 099	82 430	13	-	183 611
Chiffre d'affaires Groupe	23 053	35 627	1 276	162	(60 118)	-
Droits d'accises	-	(3 733)	(14 594)	-	-	(18 327)
Produits des ventes	41 122	114 993	69 112	175	(60 118)	165 284
Charges d'exploitation	(19 451)	(112 766)	(67 397)	(706)	60 118	(140 202)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(6 986)	(1 162)	(579)	(29)	-	(8 756)
Résultat opérationnel	14 685	1 065	1 136	(560)	-	16 326
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	3 344	160	55	103	-	3 662
Impôts du résultat opérationnel net	(8 590)	(215)	(331)	(323)	-	(9 459)
Résultat opérationnel net	9 439	1 010	860	(780)	-	10 529
Coût net de la dette nette						(437)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(190)
Résultat net						9 902

9 mois 2014 (éléments d'ajustements) ^(a) (en millions de dollars)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	7	-	-	-	-	7
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	7	-	-	-	-	7
Charges d'exploitation	(194)	(553)	(111)	-	-	(858)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(110)	(52)	-	-	-	(162)
Résultat opérationnel ^(b)	(297)	(605)	(111)	-	-	(1 013)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	712	(85)	(72)	-	-	555
Impôts du résultat opérationnel net	116	167	34	-	-	317
Résultat opérationnel net ^(b)	531	(523)	(149)	-	-	(141)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts ne conférant pas le contrôle						7
Résultat net						(134)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

- Sur le résultat opérationnel	-	(538)	(89)	-
- Sur le résultat opérationnel net	-	(404)	(63)	-

9 mois 2014 (ajusté) (en millions de dollars) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	 Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	18 062	83 099	82 430	13	-	183 604
Chiffre d'affaires Groupe	23 053	35 627	1 276	162	(60 118)	-
Droits d'accises	-	(3 733)	(14 594)	-	-	(18 327)
Produits des ventes	41 115	114 993	69 112	175	(60 118)	165 277
Charges d'exploitation	(19 257)	(112 213)	(67 286)	(706)	60 118	(139 344)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(6 876)	(1 110)	(579)	(29)	-	(8 594)
Résultat opérationnel ajusté	14 982	1 670	1 247	(560)	-	17 339
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 632	245	127	103	-	3 107
Impôts du résultat opérationnel net	(8 706)	(382)	(365)	(323)	-	(9 776)
Résultat opérationnel net ajusté	8 908	1 533	1 009	(780)	-	10 670
Coût net de la dette nette						(437)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(197)
Résultat net ajusté						10 036
Résultat net ajusté dilué par action (dollars)						4,40

^(a) Excepté pour le résultat net par action.

9 mois 2014 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	 Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	20 233	1 147	877	100	-	22 357
Désinvestissements	4 291	35	110	65	-	4 501
Flux de trésorerie d'exploitation	14 058	3 189	1 094	(87)	-	18 254

9 mois 2013 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 377	84 870	82 495	8	-	186 750
Chiffre d'affaires Groupe	27 432	39 235	1 771	120	(68 558)	-
Droits d'accises	-	(3 477)	(14 071)	-	-	(17 548)
Produits des ventes	46 809	120 628	70 195	128	(68 558)	169 202
Charges d'exploitation	(22 377)	(119 082)	(68 117)	(494)	68 558	(141 512)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(7 338)	(1 160)	(532)	(30)	-	(9 060)
Résultat opérationnel	17 094	386	1 546	(396)	-	18 630
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 880	256	93	(37)	-	2 192
Impôts du résultat opérationnel net	(10 380)	(226)	(438)	(71)	-	(11 115)
Résultat opérationnel net	8 594	416	1 201	(504)	-	9 707
Coût net de la dette nette						(513)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(200)
Résultat net						8 994

9 mois 2013 (éléments d'ajustements) ^(a) (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(51)	-	-	-	-	(51)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	(51)	-	-	-	-	(51)
Charges d'exploitation	(113)	(947)	(81)	-	-	(1 141)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(855)	(12)	-	-	-	(867)
Résultat opérationnel ^(b)	(1 019)	(959)	(81)	-	-	(2 059)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(305)	(66)	27	(34)	-	(378)
Impôts du résultat opérationnel net	533	25	30	(45)	-	543
Résultat opérationnel net ^(b)	(791)	(1 000)	(24)	(79)	-	(1 894)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(19)
Résultat net						(1 913)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

- Sur le résultat opérationnel	-	(896)	(42)	-
- Sur le résultat opérationnel net	-	(590)	(26)	-

9 mois 2013 (ajusté) (en millions de dollars) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 428	84 870	82 495	8	-	186 801
Chiffre d'affaires Groupe	27 432	39 235	1 771	120	(68 558)	-
Droits d'accises	-	(3 477)	(14 071)	-	-	(17 548)
Produits des ventes	46 860	120 628	70 195	128	(68 558)	169 253
Charges d'exploitation	(22 264)	(118 135)	(68 036)	(494)	68 558	(140 371)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(6 483)	(1 148)	(532)	(30)	-	(8 193)
Résultat opérationnel	18 113	1 345	1 627	(396)	-	20 689
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 185	322	66	(3)	-	2 570
Impôts du résultat opérationnel net	(10 913)	(251)	(468)	(26)	-	(11 658)
Résultat opérationnel net	9 385	1 416	1 225	(425)	-	11 601
Coût net de la dette nette						(513)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(181)
Résultat net ajusté						10 907
Résultat net ajusté dilué par action (dollars)						4,81

^(a) Excepté pour le résultat net par action.

9 mois 2013 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	20 252	1 752	994	116	-	23 114
Désinvestissements	4 974	320	123	43	-	5 460
Flux de trésorerie d'exploitation	14 547	2 444	2 115	(171)	-	18 935

3^{ème} trimestre 2014 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 198	27 417	27 747	1	-	60 363
Chiffre d'affaires Groupe	7 560	11 931	466	67	(20 024)	-
Droits d'accises	-	(1 292)	(4 849)	-	-	(6 141)
Produits des ventes	12 758	38 056	23 364	68	(20 024)	54 222
Charges d'exploitation	(5 763)	(37 230)	(22 742)	(275)	20 024	(45 986)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 496)	(376)	(199)	(11)	-	(3 082)
Résultat opérationnel	4 499	450	423	(218)	-	5 154
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 298	41	(35)	50	-	1 354
Impôts du résultat opérationnel net	(2 627)	(107)	(123)	(31)	-	(2 888)
Résultat opérationnel net	3 170	384	265	(199)	-	3 620
Coût net de la dette nette						(92)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(65)
Résultat net						3 463

3^{ème} trimestre 2014 (éléments d'ajustements) ^(a) (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	17	-	-	-	-	17
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	17	-	-	-	-	17
Charges d'exploitation	(79)	(512)	(66)	-	-	(657)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(110)	(12)	-	-	-	(122)
Résultat opérationnel ^(b)	(172)	(524)	(66)	-	-	(762)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	432	(45)	(65)	-	-	322
Impôts du résultat opérationnel net	145	167	20	-	-	332
Résultat opérationnel net ^(b)	405	(402)	(111)	-	-	(108)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts ne conférant pas le contrôle						13
Résultat net						(95)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

- Sur le résultat opérationnel	-	(497)	(66)	-
- Sur le résultat opérationnel net	-	(370)	(46)	-

3^{ème} trimestre 2014 (ajusté) (en millions de dollars) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 181	27 417	27 747	1	-	60 346
Chiffre d'affaires Groupe	7 560	11 931	466	67	(20 024)	-
Droits d'accises	-	(1 292)	(4 849)	-	-	(6 141)
Produits des ventes	12 741	38 056	23 364	68	(20 024)	54 205
Charges d'exploitation	(5 684)	(36 718)	(22 676)	(275)	20 024	(45 329)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 386)	(364)	(199)	(11)	-	(2 960)
Résultat opérationnel ajusté	4 671	974	489	(218)	-	5 916
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	866	86	30	50	-	1 032
Impôts du résultat opérationnel net	(2 772)	(274)	(143)	(31)	-	(3 220)
Résultat opérationnel net ajusté	2 765	786	376	(199)	-	3 728
Coût net de la dette nette						(92)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(78)
Résultat net ajusté						3 558
Résultat net ajusté dilué par action (dollars)						1,56

^(a) Excepté pour le résultat net par action.

3^{ème} trimestre 2014 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	6 923	422	398	26	-	7 769
Désinvestissements	1 924	9	56	41	-	2 030
Flux de trésorerie d'exploitation	5 442	1 729	701	(233)	-	7 639

3^{ème} trimestre 2013 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 938	28 161	27 912	(167)	-	61 844
Chiffre d'affaires Groupe	9 237	13 334	570	18	(23 159)	-
Droits d'accises	-	(1 290)	(4 878)	-	-	(6 168)
Produits des ventes	15 175	40 205	23 604	(149)	(23 159)	55 676
Charges d'exploitation	(7 106)	(39 601)	(22 826)	54	23 159	(46 320)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 106)	(377)	(180)	(10)	-	(3 673)
Résultat opérationnel	4 963	227	598	(105)	-	5 683
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 974	99	85	(66)	-	2 092
Impôts du résultat opérationnel net	(3 396)	(243)	(156)	(43)	-	(3 838)
Résultat opérationnel net	3 541	83	527	(214)	-	3 937
Coût net de la dette nette						(171)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(84)
Résultat net						3 682

3^{ème} trimestre 2013 (éléments d'ajustements) ^(a) (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(12)	-	-	-	-	(12)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	(12)	-	-	-	-	(12)
Charges d'exploitation	(113)	(153)	54	-	-	(212)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(855)	(7)	-	-	-	(862)
Résultat opérationnel ^(b)	(980)	(160)	54	-	-	(1 086)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 239	(5)	40	(34)	-	1 240
Impôts du résultat opérationnel net	195	(213)	(14)	(45)	-	(77)
Résultat opérationnel net ^(b)	454	(378)	80	(79)	-	77
Coût net de la dette nette						-
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(23)
Résultat net						54

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

- Sur le résultat opérationnel	-	(153)	93	-
- Sur le résultat opérationnel net	-	(84)	65	-

3^{ème} trimestre 2013 (ajusté) (en millions de dollars) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 950	28 161	27 912	(167)	-	61 856
Chiffre d'affaires Groupe	9 237	13 334	570	18	(23 159)	-
Droits d'accises	-	(1 290)	(4 878)	-	-	(6 168)
Produits des ventes	15 187	40 205	23 604	(149)	(23 159)	55 688
Charges d'exploitation	(6 993)	(39 448)	(22 880)	54	23 159	(46 108)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 251)	(370)	(180)	(10)	-	(2 811)
Résultat opérationnel ajusté	5 943	387	544	(105)	-	6 769
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	735	104	45	(32)	-	852
Impôts du résultat opérationnel net	(3 591)	(30)	(142)	2	-	(3 761)
Résultat opérationnel net ajusté	3 087	461	447	(135)	-	3 860
Coût net de la dette nette						(171)
Intérêts ne conférant pas le contrôle						(61)
Résultat net ajusté						3 628
Résultat net ajusté dilué par action (dollars)						1,59

^(a) Excepté pour le résultat net par action.

3^{ème} trimestre 2013 (en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	6 708	550	430	63	-	7 751
Désinvestissements	2 800	12	57	28	-	2 897
Flux de trésorerie d'exploitation	6 302	1 113	1 693	76	-	9 184

9) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

9 mois 2014 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	183 604	7	183 611
Droits d'accises	(18 327)	-	(18 327)
Produits des ventes	165 277	7	165 284
Achats, nets de variation de stocks	(116 704)	(627)	(117 331)
Autres charges d'exploitation	(21 287)	(231)	(21 518)
Charges d'exploration	(1 353)	-	(1 353)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 594)	(162)	(8 756)
Autres produits	757	1 080	1 837
Autres charges	(406)	(61)	(467)
Coût de l'endettement financier brut	(640)	-	(640)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	80	-	80
Coût de l'endettement financier net	(560)	-	(560)
Autres produits financiers	602	-	602
Autres charges financières	(508)	-	(508)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 662	(464)	2 198
Charge d'impôt	(9 653)	317	(9 336)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 233	(141)	10 092
Part du Groupe	10 036	(134)	9 902
Intérêts ne conférant pas le contrôle	197	(7)	190

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

9 mois 2013 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	186 801	(51)	186 750
Droits d'accises	(17 548)	-	(17 548)
Produits des ventes	169 253	(51)	169 202
Achats, nets de variation de stocks	(117 919)	(938)	(118 857)
Autres charges d'exploitation	(20 941)	(203)	(21 144)
Charges d'exploration	(1 511)	-	(1 511)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 193)	(867)	(9 060)
Autres produits	359	1 643	2 002
Autres charges	(345)	(2 009)	(2 354)
Coût de l'endettement financier brut	(672)	-	(672)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	59	-	59
Coût de l'endettement financier net	(613)	-	(613)
Autres produits financiers	524	-	524
Autres charges financières	(551)	-	(551)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 583	(12)	2 571
Charge d'impôt	(11 558)	543	(11 015)
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 088	(1 894)	9 194
Part du Groupe	10 907	(1 913)	8 994
Intérêts ne conférant pas le contrôle	181	19	200

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

3^{ème} trimestre 2014 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	60 346	17	60 363
Droits d'accises	(6 141)	-	(6 141)
Produits des ventes	54 205	17	54 222
Achats, nets de variation de stocks	(38 065)	(563)	(38 628)
Autres charges d'exploitation	(6 831)	(94)	(6 925)
Charges d'exploration	(433)	-	(433)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 960)	(122)	(3 082)
Autres produits	209	432	641
Autres charges	(143)	(12)	(155)
Coût de l'endettement financier brut	(173)	-	(173)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	30	-	30
Coût de l'endettement financier net	(143)	-	(143)
Autres produits financiers	176	-	176
Autres charges financières	(159)	-	(159)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	949	(98)	851
Charge d'impôt	(3 169)	332	(2 837)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 636	(108)	3 528
Part du Groupe	3 558	(95)	3 463
Intérêts ne conférant pas le contrôle	78	(13)	65

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

3^{ème} trimestre 2013 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	61 856	(12)	61 844
Droits d'accises	(6 168)	-	(6 168)
Produits des ventes	55 688	(12)	55 676
Achats, nets de variation de stocks	(38 847)	(60)	(38 907)
Autres charges d'exploitation	(6 510)	(152)	(6 662)
Charges d'exploration	(751)	-	(751)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 811)	(862)	(3 673)
Autres produits	186	1 312	1 498
Autres charges	(129)	(84)	(213)
Coût de l'endettement financier brut	(211)	-	(211)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	13	-	13
Coût de l'endettement financier net	(198)	-	(198)
Autres produits financiers	182	-	182
Autres charges financières	(203)	-	(203)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	816	12	828
Charge d'impôt	(3 734)	(77)	(3 811)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 689	77	3 766
Part du Groupe	3 628	54	3 682
Intérêts ne conférant pas le contrôle	61	23	84

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

10) Chiffre d'affaire par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
1^{er} trimestre 2014						
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 666	27 539	26 470	12	-	60 687
Chiffre d'affaires Groupe	7 436	11 956	408	49	(19 849)	-
Droits d'accises	-	(1 160)	(4 672)	-	-	(5 832)
Produits des ventes	14 102	38 335	22 206	61	(19 849)	54 855
2^{ème} trimestre 2014						
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 205	28 143	28 213	-	-	62 561
Chiffre d'affaires Groupe	8 057	11 740	402	46	(20 245)	-
Droits d'accises	-	(1 281)	(5 073)	-	-	(6 354)
Produits des ventes	14 262	38 602	23 542	46	(20 245)	56 207
3^{ème} trimestre 2014						
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 198	27 417	27 747	1	-	60 363
Chiffre d'affaires Groupe	7 560	11 931	466	67	(20 024)	-
Droits d'accises	-	(1 292)	(4 849)	-	-	(6 141)
Produits des ventes	12 758	38 056	23 364	68	(20 024)	54 222
9 mois 2014						
Chiffre d'affaires hors Groupe	18 069	83 099	82 430	13	-	183 611
Chiffre d'affaires Groupe	23 053	35 627	1 276	162	(60 118)	-
Droits d'accises	-	(3 733)	(14 594)	-	-	(18 327)
Produits des ventes	41 122	114 993	69 112	175	(60 118)	165 284
1^{er} trimestre 2013						
Chiffre d'affaires hors Groupe	7 199	28 549	27 732	81	-	63 561
Chiffre d'affaires Groupe	9 687	13 092	143	67	(22 989)	-
Droits d'accises	-	(1 096)	(4 445)	-	-	(5 541)
Produits des ventes	16 886	40 545	23 430	148	(22 989)	58 020
2^{ème} trimestre 2013						
Chiffre d'affaires hors Groupe	6 240	28 160	26 851	94	-	61 345
Chiffre d'affaires Groupe	8 508	12 809	1 058	35	(22 410)	-
Droits d'accises	-	(1 091)	(4 748)	-	-	(5 839)
Produits des ventes	14 748	39 878	23 161	129	(22 410)	55 506
3^{ème} trimestre 2013						
Chiffre d'affaires hors Groupe	5 938	28 161	27 912	(167)	-	61 844
Chiffre d'affaires Groupe	9 237	13 334	570	18	(23 159)	-
Droits d'accises	-	(1 290)	(4 878)	-	-	(6 168)
Produits des ventes	15 175	40 205	23 604	(149)	(23 159)	55 676
9 mois 2013						
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 377	84 870	82 495	8	-	186 750
Chiffre d'affaires Groupe	27 432	39 235	1 771	120	(68 558)	-
Droits d'accises	-	(3 477)	(14 071)	-	-	(17 548)
Produits des ventes	46 809	120 628	70 195	128	(68 558)	169 202

11) Évolutions en cours de la composition du Groupe

➤ Amont

- TOTAL a annoncé en novembre 2012 un accord pour la vente de sa participation de 20% dans OML 138 au Nigeria à une filiale de Sinopec. Le 17 juillet 2014, Sinopec a informé le Groupe de sa décision de ne pas conclure la transaction. Le Groupe poursuit activement son processus de cession. Au 30 septembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement maintenus dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 2 497 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 918 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 2 134 millions de dollars.
- TOTAL a signé en juillet 2014 un contrat avec Exxaro Resources Ltd portant sur la cession de sa participation de 100 % dans Total Coal South Africa, sa filiale de production de charbon en Afrique du Sud. Cette transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes. Au 30 septembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 477 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 78 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 391 millions de dollars.
- TOTAL a signé un accord en septembre 2014 portant sur la cession de sa participation de 25 % dans Cardinal Gas Services LLC, entreprise spécialisée dans la collecte et le transport de gaz dans la région de l'Utica (Ohio), à un groupe de sociétés coréennes formé d'E1 Corporation et d'un consortium dirigé par Samchully. La transaction a été finalisée en octobre 2014. Au 30 septembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 194 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 18 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 192 millions de dollars.

➤ Marketing & Services

- TOTAL a annoncé en juillet 2014 entrer en négociation exclusive avec le groupe américain UGI Corporation, maison mère d'Antargaz, après avoir reçu de ce dernier une offre ferme pour l'acquisition de 100 % de Totalgaz, distributeur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) en France. Au 30 septembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 364 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 271 millions de dollars. Les actifs et passifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 154 millions de dollars, des créances clients pour 120 millions de dollars, des dépôts et cautionnements reçus pour 126 millions de dollars et des dettes fournisseurs pour 82 millions de dollars.

➤ Raffinage-Chimie

- TOTAL a annoncé en septembre 2014 avoir reçu une offre du groupe français Arkema, l'un des principaux acteurs mondiaux de la chimie de spécialités, pour l'acquisition de sa filiale Bostik, entreprise internationale spécialisée dans la chimie des adhésifs. Au 30 septembre 2014, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 1 795 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 601 millions de dollars. Les actifs et passifs concernés comprennent principalement des immobilisations incorporelles pour 573 millions de dollars, des immobilisations corporelles pour 353 millions de dollars, des créances clients pour 407 millions de dollars, des stocks pour 251 millions de dollars, des provisions pour engagements sociaux pour 160 millions de dollars et des dettes fournisseurs pour 191 millions de dollars.